



VILLE de MAISONS-LAFFITTE

COMMUNIQUÉ
de Jacques MYARD
Membre Honoraire du Parlement
Maire de Maisons-Laffitte
Président du Cercle Nation et République

Le 30 mars 2020

A/S : CORONAVIRUS : MESSAGE : CORONAVIRUS, COVID-19, INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES N°9 :

Je prends la liberté de revenir vers vous pour vous transmettre diverses informations, en ce temps de pandémie et de confinement.

1. LE MARCHÉ

Le Préfet des Yvelines, Jean-Jacques BROT, n'a pas donné une suite favorable à ma demande de réouverture de notre marché alors que je m'étais engagé à mettre en œuvre des mesures barrières draconiennes.

Le Préfet m'a fait valoir que donner une autorisation serait :

« le signal d'une sorte de "relâchement" du confinement totalement inopportun alors que nous sommes dans le gravisement du pic de l'épidémie ».

Nous ne pouvons qu'en prendre acte, en gardant à l'esprit l'arrivée du pic de la pandémie qui exige le respect absolu du confinement.

En tout état de cause, j'entends suivre ce dossier avec une grande attention pour obtenir la réouverture de notre marché dès le moment propice.

2. ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

Lorsque vous souhaitez effectuer un bref déplacement dans la **limite d'une heure quotidienne** et dans un **rayon maximal d'un kilomètre autour de votre domicile**, n'oubliez pas de porter sur votre attestation l'heure de départ AVEC UN STYLO.

Pas d'entrainement en groupe !

3. ARRETÉ DU PRÉFET DES YVELINES PORTANT INTERDICTION D'ACCÈS DU PUBLIC AUX PARCS...

Le Préfet a confirmé ce jour 30 Mars, son arrêté interdisant au public l'accès aux parcs et massifs forestiers jusqu'au 15 Avril :

Sont strictement interdits d'accès au public à Maisons-Laffitte :

- La forêt de Saint-Germain en Laye,

- Les aires de jeux, privées et publiques et notamment, les aires de jeux rue de la Digue, du square Lekain, place du Maréchal Juin, bref toutes les aires de jeux publiques, ainsi que privées dans toutes les résidences,

- Les berges de Seine, toute la coulée verte jusqu'au Mesnil-le-Roi et après,

- Les pelouses des avenues **ALBINE, ÉGLÉ, DU CHEVAL DE BRONZE,**

On entend par pelouse les zones de verdure du centre de ces avenues et pas les bas-côtés où l'on peut promener les animaux domestiques pour leurs besoins et sans stationner.

Je vous rappelle que vous devez toujours être munis de l'attestation de déplacement dérogatoire datée du jour.

4. MESURES ÉCONOMIQUES PRISES PAR LA VILLE

- **Gel des droits de terrasse, étalages et devantures** pour les acteurs qui font l'objet d'une fermeture,

- **Gel des redevances perçues par la Ville** au titre de l'occupation de l'espace public pour les activités économiques qui font l'objet d'une fermeture,

- **Stationnement gratuit** sur l'ensemble du territoire,

- **Soutien à la trésorerie** de l'ensemble de nos cocontractants : accélération des délais de paiement,

- Je soumettrai ces mesures au vote d'un prochain conseil municipal, mais d'ici là les titres de recettes ne seront pas émis.

Bon courage à tous les entrepreneurs, commerçants et artisans de la Ville !

Je remercie tous les commerçants qui restent ouverts pour nous permettre de nous ravitailler.

5. FÉLICITATIONS

A nos boulangers, M. Derouaz (ex Briard) avenue Longueil et Au Pain du Petit Bois d'Autrefois avenue du général de Gaulle qui n'hésitent pas à faire parvenir des viennoiseries aux soignants de de l'hôpital de Poissy.

6. REPORT DES MARIAGES

Les mariages en Mairie sont toujours reportés jusqu'à nouvel ordre, chacun le comprendra.

Bonne soirée et ne baissons pas les bras, vos élus sont plus que jamais mobilisés.

N'hésitez pas à transmettre ces informations à vos proches et connaissances, MERCI.